



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES
COMTÉ DE PORTNEUF**

14 AVR. 09

1.1 Ouverture de la séance

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines tenue le mardi 14 avril 2009, au Centre des Roches, à 20 heures, et à laquelle ont participé les personnes suivantes :

Monsieur le Maire : Gaston Arcand

Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers :

Denise Matte
Christian Denis
Gaétan Garneau
André Mayrand
Jacques Tessier

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur Mario Vézina est absent.

Madame Claire St-Arnaud, directrice générale/secrétaire-trésorière, assiste à cette séance.

112-04-09

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Lecture : Chacun des membres du conseil ayant reçu copie de l'ordre du jour, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Adoption : Proposé par André Mayrand
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour est adopté tel que modifié;

QUE ledit ordre du jour est considéré comme ouvert.

113-04-09

1.3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2009

Lecture : Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Adoption : Proposé par Denise Matte
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance du 9 mars 2009 est adopté tel que rédigé.

1.3.2.1 Suivi du procès-verbal de la séance du 9 mars 2009

Aucune intervention.

1.3.2.2 Suivi à la résolution 048-02-09 adoptée le 9 février 2009 – Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec

Le 9 février dernier le conseil municipal adoptait la résolution 048-02-09 par laquelle il autorise la participation des élus intéressés à cette Conférence. Compte tenu que plusieurs dossiers retiennent le maire au sein de la municipalité, cette inscription a été annulée.

114-04-09

1.4 Adoption des comptes

Proposé par Denise Matte
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le paiement des factures apparaissant au bordereau des comptes à payer présenté à la séance du mois d'avril 2009 :

213 799,43 \$ concernant les dépenses courantes;

QUE ce conseil approuve également la liste des paiements effectués durant le mois de mars 2009 au montant de 127 324,09 \$.

115-04-09

2.1 Appropriation des surplus

ATTENDU QUE, lors de l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2009, une appropriation des surplus libres de Deschambault-Grondines de 136 257 \$ est prévue pour la réalisation de plusieurs immobilisations;

ATTENDU QUE le conseil, par ses résolutions 014-01-09, 043-02-09, 055-02-09, 057-02-09 et 060-02-09 a autorisé les investissements suivants pris à l'intérieur du 136 257 \$;

➤	014-01-09	Boîte basculante	5 447,69 \$
➤	043-02-09	Chaises	3 281,56 \$
➤	055-02-09	Matériel incendie	12 990,32 \$
➤	057-02-09	Balai brosse	2 365,64 \$
➤	060-02-09	Boîte protectrice	6 976,81 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil approprie les surplus de la municipalité de Deschambault-Grondines d'une somme de 31 062,02 \$ pour la réalisation de ces investissements.

2.2.1 Présentation et dépôt du rapport des vérificateurs et états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Mme Caroline Beaulé, du bureau de comptables agréés Bédard Guilbault inc., procède à la présentation du rapport des vérificateurs sur les états financiers consolidés et du rapport financier consolidé 2008 pour la municipalité de Deschambault-Grondines.

M. Gaston Arcand invite les membres du conseil ainsi que l'assistance à formuler leurs questions à la vérificatrice : aucune question.

Un résumé des états financiers doit être publié dans le Bulletin communautaire Le Phare.

116-04-09

2.2.2 Surplus accumulé non affecté et surplus accumulé affecté

Proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil a pris connaissance et approuve les surplus accumulés affectés et non affectés apparaissant aux états financiers pour l'exercice 2008 (S 16-9 et S - 13).

117-04-09

2.3 Nomination du maire suppléant

ATTENDU QUE le mandat de Mme Denise Matte agissant à titre de maire suppléant se termine le 2^e lundi de mai 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil nomme M. Christian Denis pour agir à titre de maire suppléant pour les prochains mois à compter du 11 mai 2009;

QUE ce conseil adresse ses remerciements à Mme Denise Matte.

2.4 Certificat du règlement N°95-09 en conformité avec l'article 555 de la Loi sur les Élections et les Référendums

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la Loi sur les Élections et les Référendums, la directrice générale dépose le certificat nécessaire par l'article 555 de la même loi, suite à l'adoption du règlement N°95-09 ordonnant des travaux d'infrastructures pour le développement Montambault et décrétant un emprunt à long terme au montant de 2 154 000 \$.

118-04-09

2.5 Marché public de Deschambault

Proposé par André Mayrand
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise, durant l'exploitation du Marché public de Deschambault, la fermeture de la rue de l'Église, côté est de la route;

QUE le comité du Marché public est responsable de placer le matin et d'entreposer en fin de journée, le matériel de signalisation fourni par la municipalité pour une circulation sécuritaire sur cette route.

119-04-09 **2.6** **Inscription au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec**

c.c. 128 Proposé par Christian Denis
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise la participation de Mme Claire St-Arnaud au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui doit avoir lieu les 6, 7 et 8 mai 2009 au Lac Leamy, et par conséquent, autorise le paiement de l'inscription au montant de 350 \$ taxes exclues, des frais d'hébergement, et le remboursement des frais de déplacement et de repas après présentation des pièces justificatives.

120-04-09 **2.7** **Fondation Saint-Joseph de Deschambault – Concert bénéfice**

c.c. 128 **ATTENDU QUE** la Fondation Saint-Joseph de Deschambault informe la municipalité que le samedi 2 mai prochain aura lieu un concert bénéfice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'achat de 20 cartes catégorie enfants au coût de 5 \$/unité et autorise une dépense et le paiement de 100 \$;

QUE les billets soient répartis entre les deux écoles.

121-04-09 **2.8** **Entretien de la halte routière de la Barre-à-Boulard**

c.c. 128 Proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services d'un entrepreneur pour l'entretien de la halte routière de la Barre-à-Boulard et autorise à cette fin la signature d'un contrat pour l'année 2009 avec Mme Nathalie Duguay;

QUE ce conseil autorise le maire à signer le contrat pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2009.

122-04-09 **2.9** **Découverte médicale au CLSC de Saint-Marc-des-Carières**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Portneuf avait approuvé l'engagement de trois médecins résidents pour travailler à l'urgence du Centre local de services communautaires (CLSC) de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT QUE présentement, il n'y a qu'un seul médecin résident au CLSC de Saint-Marc-des-Carières et que cela engendre des découvertes médicales régulières à l'urgence de cet établissement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du secteur ouest du comté de Portneuf sont en droit de bénéficier des mêmes services de santé, nonobstant l'endroit où ils habitent dans le comté de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de Deschambault-Grondines demande au Ministre de la Santé et des Services sociaux de revoir sa position face à la découverte de médecins dans les urgences, et ce, de façon équitable pour la population du comté de Portneuf, c'est-à-dire de faire en sorte que les découvertes se fassent en alternance entre le CLSC de Saint-Marc-des-Carières et l'hôpital de Saint-Raymond;

QUE copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Michel Matte, député de Portneuf, à Monsieur Denis Bouchard, directeur général du Centre de santé et de services sociaux de Portneuf, à Monsieur Philippe Leboeuf, président du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Portneuf, ainsi qu'aux municipalités de Saint-Marc des Carières, Saint-Gilbert, Saint-Casimir, Saint-Alban, Saint-Thuribe et Saint-Ubalde.

2.10 CSST – Mutuelles de prévention

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

M. Christian Denis s'absente quelques instants de son siège.

123-04-09

2.11 Résolution d'appui pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par le conseil de la MRC de Portneuf le 18 février 2009

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a adopté le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 22 mars 2007 sous la résolution no CR 53-03-2007 conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre de consultation avec les élus et intervenants municipaux en matière de sécurité incendie a eu lieu en juin 2008, à laquelle participaient deux représentants du ministère de la Sécurité publique et le coordonnateur, Monsieur Pierre-Édouard Houde;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la demande du ministère de la Sécurité publique en 2008;

CONSIDÉRANT QUE ledit schéma corrigé a été adopté par le conseil des représentants le 18 février 2009 sous la résolution no CR 27-02-2009 puis acheminé au ministère de la Sécurité publique pour obtenir l'avis gouvernemental;

CONSIDÉRANT QUE le ministère, dans une lettre datée du 24 février 2009 au directeur général de la MRC de Portneuf, Monsieur Daniel Le Pape, demande aux municipalités participantes de la MRC de Portneuf d'adopter une résolution à l'effet qu'elles sont en accord avec la version corrigée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines est en accord avec la version corrigée adoptée par le conseil des représentants de la MRC de Portneuf le 18 février 2009, sous la résolution no CR 27-02-2009.

124-04-09

2.12.1 Achat d'un bunker suit

c.c. 128

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour la fourniture d'un bunker suit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services de CMP Mayer inc. pour la fourniture d'un ensemble bunker suit au prix de 1160 \$ taxes exclues, conditionnel à ce qu'un de leur représentant se présente sur place pour prendre les mesures.

M. Christian Denis est de retour et reprend immédiatement possession de son siège.

125-04-09

2.12.2 Achat d'un casque gallet

c.c. 128

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour la fourniture d'un casque gallet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services de Boivin & Gauvin inc. pour la fourniture d'un casque gallet au prix de 588 \$ taxes exclues;

QUE ce conseil approprie cette somme à même les surplus accumulés de Deschambault-Grondines.

126-04-09

2.12.3 Achat de batteries

c.c. 128

ATTENDU QUE le service incendie demande 5 batteries pour les nouveaux radios;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'achat de 5 batteries KNB-35L au prix de 93,87 \$ l'unité taxes exclues, et l'achat de 4 batteries KNB-11N au prix de 45,09 \$ l'unité taxes exclues, et ce, auprès de CTM.

127-04-09

2.13 Autorisation de paiement du camion citerne

c.c. 128

ATTENDU QUE ce conseil a adopté son règlement N°92-08 – Décrétant une dépense pour l'achat d'un camion citerne et l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût par un emprunt à long terme n'excédant pas 200 000 \$, amendé par la résolution 051-02-09;

ATTENDU QUE ce conseil a adopté sa résolution 050-02-09 par laquelle il autorise l'achat d'un camion citerne au montant total de 172 282 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a, par le biais de ses surplus accumulés, les crédits disponibles pour le paiement de cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil décide de ne pas emprunter par le biais du règlement N°92-08, et décide de payer cette dépense à même les surplus accumulés de la municipalité de Deschambault-Grondines;

QUE ce conseil autorise le paiement selon les clauses prévues aux devis et contrat, selon les recommandations du consultant Alain Côté.

128-04-09

2.14 Remplacement d'une borne-fontaine

c.c. 128

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la borne-fontaine située près du 241 chemin du Roy et que cette dépense est prévue au budget 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'achat d'une borne-fontaine auprès de Réal Huot inc. au prix de 2504,50 \$ taxes exclues.

129-04-09

2.15.1 Rappel au travail de Mme Patricia Leclerc

c.c. 128

ATTENDU QU'il y a lieu de rappeler au travail Mme Patricia Leclerc, notamment pour des ouvrages reliés à l'eau potable de même que pour l'entretien des végétaux sur les propriétés de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le rappel au travail de Mme Patricia Leclerc à compter du 20 avril 2009, principalement comme travailleuse horticole et opérateur d'eau potable et toutes autres tâches demandées par l'inspecteur municipal, selon un horaire de travail variable, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

130-04-09

2.15.2 Rappel au travail des employés saisonniers

c.c. 128

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'employés additionnels durant la période estivale pour effectuer différents ouvrages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil renouvelle l'engagement des employés saisonniers MM. Bruno Bourgeois et Roger Johansen, entre le 20 avril et le 1^{er} mai 2009, selon la date déterminée par l'inspecteur municipal en fonction des besoins;

QUE ce conseil alloue, jusqu'à avis contraire du conseil, aux employés saisonniers MM. Bruno Bourgeois, Roger Johansen et Mme Patricia Leclerc :

- Une semaine de vacances à prendre durant la période d'emploi, sauf en juillet et août (à moins d'avis contraire du conseil municipal sur recommandation de l'inspecteur municipal), soit entre le début de la période d'emploi et le 31 octobre 2009, après entente entre la municipalité et l'employé, et payée selon le % maximum dont bénéficie l'employé, d'après le nombre d'années de services (référence : Loi sur les normes du travail);

- Une journée de maladie pour la période d'emploi; si elle n'est pas utilisée, elle est monnayable et payée sur la dernière paie, en surplus de la semaine de travail;
- Fériés : selon la Loi sur les normes du travail;

QUE ce conseil décide qu'un employé permanent non cadre attiré aux travaux publics, peut prendre jusqu'à un maximum de 3 semaines de vacances entre le 24 juin et la Fête du travail, un employé permanent à la fois, excluant le personnel cadre, sauf avis contraire du conseil municipal sur recommandation de l'inspecteur municipal;

QUE la garde soit effectuée par ordre d'ancienneté dans l'ordre suivant : Jean Provost, Bruno Bourgeois, Roger Johansen, Roland Doré, Guy Rivard et Patricia Leclerc, sauf avis contraire du conseil municipal ou selon entente avec l'inspecteur municipal;

QUE, si un employé est malade moins d'une semaine, la garde est effectuée par le suivant, sans modifier la cédule lorsque déjà établie, sauf avis contraire du conseil municipal sur recommandation de l'inspecteur municipal;

QUE, si un employé est malade une semaine et plus, la garde est effectuée par remplacement, à tour de rôle selon l'ancienneté, par période d'une semaine, sans modifier autrement la cédule lorsque déjà établie, sauf avis contraire du conseil municipal sur recommandation de l'inspecteur municipal;

QUE les employés doivent respecter la période de garde pour le choix des vacances.

131-04-09

2.16.1 Réaménagement du lien routier Deschambault-Grondines/St-Casimir (route Guilbault)

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente N°71-303 intervenue avec le ministère des Transports, la municipalité a entrepris des travaux de réaménagement de la route Guilbault et que le coût des travaux réalisés jusqu'à maintenant est de 1 388 531,79 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à un remboursement en vertu du protocole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil informe le ministère des Transports qu'il approuve des dépenses de 1 388 531,79 \$ pour les travaux exécutés sur la route Guilbault pour un montant subventionné de 1 850 000 \$ conformément aux stipulations de l'entente;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

132-04-09

2.16.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Proposé par Christian Denis
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil présente, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, si une offre est faite par le député, une demande pour la réfection d'une partie du chemin Sir-Lomer-Gouin.

133-04-09

2.16.3 Contribution financière du ministère des Transports pour le balayage printanier sur le chemin du Roy

ATTENDU QUE le ministère des Transports subventionne le balayage printanier sur les routes du ministère, dont le chemin du Roy à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE le ministère des Transports offre une compensation pour ces ouvrages, soit 320 \$/km sur une distance de 1436 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil décide d'effectuer le balayage printanier sur le chemin du Roy à l'intérieur du périmètre urbain et accepte la compensation proposée par le ministère des Transports.

134-04-09

2.17 Vélo Québec Événements – Randonnée cyclotouristique

c.c. 128

ATTENDU QUE Vélo Québec Événements organise une randonnée cyclotouristique du vendredi 3 juillet au dimanche 5 juillet 2009 et désire utiliser gratuitement le vendredi 3 juillet différentes infrastructures de la municipalité tels que les édifices P.-Benoit et J.-A.-Côté ainsi que le cap Lauzon, et ce, afin d'y installer leur halte dîner et y accueillir environ 1700 cyclistes dont le départ et l'arrivée sont prévus à St-Marc-des-Carières;

ATTENDU QUE les organisateurs sollicitent notamment la participation de neuf personnes rémunérées pour les aider lors de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est favorable à la tenue de cette activité et autorise Vélo Québec Événements à circuler sur son territoire et autorise le prêt gratuit des équipements du cap Lauzon et de l'édifice P.-Benoit et J.-A.-Côté;

QUE cette permission de circuler ne dispense pas l'organisme d'obtenir l'autorisation du ministère des Transports de circuler sur les routes sous sa juridiction, dont le chemin du Roy;

QUE ce conseil confie à la responsable des loisirs le mandat de les accompagner dans cette activité.

135-04-09

2.18.1 Enlèvement et déshydratation des boues des étangs 1, 2 et 3

c.c. 128

ATTENDU QUE Terratube a retiré en 2008 un volume de boues dans les étangs 1, 2 et 3 du parc industriel;

ATTENDU QUE le sac en place peut, selon Terratube, prendre une charge additionnelle de 20 tonnes de matière sèche;

ATTENDU QUE Terratube offre de réaliser ces ouvrages et évalue le coût de ses services à 9850 \$ taxes exclues, comprenant :

- Le pompage et la polymérisation des boues;
- La mobilisation et la démobilisation des équipements;
- La main-d'œuvre, le déplacement, les frais d'hébergement et de repas;

ATTENDU QUE la disposition des boues n'est pas incluse dans le prix et que la municipalité peut se charger elle-même de disposer des boues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services de Terratube et autorise à cette fin une dépense de 9850 \$ taxes exclues, à même ses opérations courantes.

136-04-09

2.18.2 Choix du soumissionnaire pour la vidange et le transport des BFS sur le territoire de Deschambault-Grondines

c.c. 128

ATTENDU QUE la municipalité de Deschambault-Grondines a demandé des soumissions à Gestion sanitaire Portneuf, Sani St-Basile et Services Matrec pour la vidange et le transport des boues provenant des fosses septiques de résidences privées et commerces situés à l'intérieur des limites de Deschambault-Grondines, et ce, selon les indications du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs quant à la période d'opération, soit du 1^{er} juin au 30 septembre 2009;

ATTENDU QUE Gestion Sanitaire Portneuf est le seul soumissionnaire au prix de 79,73 \$ pour une fosse n'excédant pas 750 gallons impériaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Garneau
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services de Gestion Sanitaire Portneuf selon l'option 1 pour vidanger et transporter au centre de traitement de Deschambault-Grondines les boues provenant des fosses septiques de résidences privées et commerces, au coût de 79,73 \$ pour une fosse n'excédant pas 750 gallons impériaux et 0,11 \$ le gallon impérial supplémentaire excédant 750 gallons impériaux, taxes exclues;

QUE la vidange soit faite d'après une liste de noms dressée par la municipalité suite à l'enregistrement auprès du bureau municipal des personnes intéressées par ce service;

QUE les frais de traitement et de cueillette doivent être acquittés par la municipalité en autant que la facture soit signée par le propriétaire ou son mandataire, l'entrepreneur retenu et l'opérateur du centre;

QUE, tel que mentionné dans le règlement N° 07-02, la municipalité assume ces frais aux deux ans pour une même unité d'évaluation;

QUE, tel que mentionné à la convention intervenue entre les parties, le soumissionnaire retenu s'engage à déverser au centre de traitement de Deschambault-Grondines les boues recueillies sur son territoire ou recueillies auprès des municipalités de la région.

137-04-09

2.19.1 Amendement à la résolution 445-11-07 – Nomination des membres du Comité sur la promotion et la protection de l'environnement

ATTENDU QUE la résolution 445-11-07 adoptée le 12 novembre 2007, reconduit et nomme également les personnes pour agir au sein du Comité sur la promotion et la protection de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Mayrand
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil nomme Julie LaPrairie pour agir sur ce comité et par conséquent, amende sa résolution 445-11-07 et ses amendements (058-02-08 et 095-03-09).

138-04-09

2.19.2 5^e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement

c.c. 128

ATTENDU QUE du 10 au 14 mai prochain aura lieu à Montréal le 5^e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement;

ATTENDU QUE Mme Julie LaPrairie est intéressée à participer à ce Congrès à titre de présidente du Comité de l'environnement;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 400 \$ pour un individu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Mayrand
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise la participation de Mme Julie LaPrairie à ce Congrès qui doit avoir lieu à Montréal du 10 au 14 mai prochain;

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais d'inscription, d'hébergement et de repas après présentation des pièces justificatives.

139-04-09

2.20 Contrat en horticulture

c.c. 128

ATTENDU QUE Mme Patricia Leclerc est affectée à différents ouvrages, concernant l'eau potable notamment, l'obligeant à délaisser en partie les travaux horticoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Mayrand
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil retient les services de la compagnie Vertige jusqu'à un maximum de 3 jours par semaine, selon les besoins précisés par l'inspecteur municipal, pour effectuer différents travaux horticoles;

QUE le coût de ce mandat est fixé à 20 \$/heure et un taux de 0,50 \$/km pour l'utilisation de son véhicule lorsque nécessaire.

140-04-09

2.21 Sentier des Ancêtres

c.c. 128

ATTENDU QUE le 4 juin 2001, le conseil a adopté sa résolution 184-06-01 par laquelle il approuve le projet déposé par le Comité d'embellissement pour aménager un sentier aux abords duquel des plaques de bronze destinées aux familles seraient installées et dans lequel l'implication de la municipalité se limite à aménager le sentier et à l'entretenir;

ATTENDU QUE le Comité d'embellissement renonce à s'occuper de l'installation des lutrins et plaques commémoratives, ouvrage qu'il exécutait bénévolement jusqu'à maintenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Mayrand
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil prend cette responsabilité en remplacement du Comité d'embellissement mais ce, aux frais des familles;

QUE les familles qui ont déjà réservé un emplacement devront être avisées que des frais supplémentaires devront être imposés pour l'installation.

141-04-09

2.22.1 Publicité – Le Bulletin des Chenaux

c.c. 128

ATTENDU QUE le Bulletin des Chenaux offre à la municipalité de faire partie d'un cahier spécial portant sur le Chemin du Roy afin d'inciter 17 000 lecteurs et lectrices à emprunter cette route pour y découvrir tous les trésors qui s'y cachent;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu cette offre le 19 mars, soit après l'assemblée du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité souscrit à cette offre de publicité du Bulletin des Chenaux au coût de 215 \$, soit le tarif en vigueur avant le 1^{er} avril, taxes exclues, pour une publicité couleur format ¼ page, parution le 27 mai 2009;

QUE ce conseil demande qu'un exemplaire soit remis à la municipalité.

142-04-09

2.22.2 Publicité – Revue Continuité

c.c. 128

ATTENDU QUE le numéro de l'été 2009 de la revue Continuité portera sur « Les littoraux » du fleuve Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité souscrit à cette offre de la revue Continuité pour une publicité couleur format ½ page, parution le 29 juin 2009;

QUE la municipalité assume la moitié des frais de parution soit 320 \$ taxes exclues, l'autre moitié étant assumée par Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines et la Biennale internationale du lin;

QUE ce conseil demande qu'un exemplaire soit remis à la municipalité.

143-04-09

2.23 Choix exercé par un organisme de service public afin que la fourniture exonérée d'un immeuble soit considérée comme une fourniture taxable

ATTENDU QU'aux termes de l'article 211 de la Loi sur la taxe d'accise et des articles 272 à 276 de la Loi sur la taxe de vente du Québec, un organisme de services publics peut choisir que la fourniture d'un immeuble donné qui serait normalement exonéré devienne taxable;

ATTENDU QUE le gouvernement rembourse présentement à la municipalité sur les fournitures taxables à la municipalité 100 % sur la TPS et 0 % sur la TVQ;

ATTENDU QUE la municipalité peut exercer le choix pour demander un plein crédit de taxes sur les intrants ou un remboursement de la taxe sur les intrants à l'égard de la taxe payée à l'achat d'une immobilisation (immeuble) si l'immeuble est destiné principalement (plus de 50 %) à ses activités commerciales;

- En l'exerçant, la municipalité récupérerait à 100 % tous les crédits de taxe sur les honoraires professionnels, par exemple au lieu de récupérer les taxes au taux de 100 % et 0 %.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil décide d'exercer le choix pour demander un plein crédit de taxes ou un remboursement sur les intrants à ses activités dans le développement Montambault sur les lots 3 235 199, 4 110 347, 3 235 185 et 4 237 366, soit les nouvelles phases du développement.

144-04-09

2.24 Demande d'aide financière dans le cadre du fonds de développement régional

ATTENDU QUE le fonds de développement régional contribue à la connaissance, à l'organisation ou à la promotion d'un territoire en vue d'en assurer le développement;

CONSIDÉRANT QUE la halte routière de la Barre-à-Boulard, reconnue au schéma d'aménagement comme un site permettant l'observation du paysage et permettant aux touristes de toutes les régions d'accéder aux battures du fleuve, devient propriété de la municipalité;

ATTENDU QUE des aménagements sont nécessaires pour redonner cet accès au fleuve St-Laurent et à la rivière Belle-Isle, et ce, en toute sécurité pour ses utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière auprès du Centre local de développement de Portneuf (CLD), dans le cadre du fonds de développement régional, et l'autorise à signer tous les documents s'y rattachant.

145-04-09

2.25 Sentier de la Fabrique

c.c. 128

ATTENDU QUE ce conseil a adopté sa résolution 035-01-08 par laquelle il réitère son appui financier à la réalisation du sentier de la Fabrique;

ATTENDU QUE les travaux doivent être entrepris en 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil approprie une somme de 10 000 \$ à même ses surplus accumulés, pour ces ouvrages.

146-04-09

2.26.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour aliénation du lot 3 233 676

ATTENDU QU'une demande est déposée auprès de la CPTAQ pour l'aliénation du lot 3 233 676 pour une utilisation agricole, soit pour des fins de pâturage pour chevaux;

ATTENDU QUE ce lot, bien que situé au sud du 2^e Rang, est considéré comme étant contigu à la terre localisée au nord, et propriété du vendeur;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

147-04-09

2.26.2 Demande d'installation d'une enseigne au 472 chemin du Roy

ATTENDU QU'une demande est déposée pour l'installation d'une enseigne au 472 chemin du Roy pour l'exploitation d'un gîte du passant;

ATTENDU QUE la demande respecte les dispositions de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Mayrand
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accepte le projet d'enseigne tel que présenté et autorise l'inspectrice à délivrer le permis demandé.

148-04-09

2.26.3 Demande de modification au règlement N°30-91 – Augmentation de la superficie d'enseigne pour un gîte

ATTENDU QU'une demande est déposée pour modifier l'article 12-8 du règlement N°30-91 afin d'augmenter la superficie d'une enseigne à 2,5 m² plutôt que de 1 m², pour les commerces situés le long du chemin du Roy;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande de ne pas acquiescer à cette demande puisqu'il considère que la superficie autorisée par le règlement est adéquate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, ne donne pas suite à cette demande.

149-04-09

**2.26.4 Demande de modification des inscriptions pour un commerce –
Rue des Pins**

ATTENDU QUE le propriétaire du commerce situé au 25 rue des Pins en zone CM-201 assujettie à un PIIA, dépose une demande pour modifier les inscriptions sur la marquise abritant les pompes de carburant diesel et sur l’affiche en bordure de l’autoroute 40;

ATTENDU QU’il n’y a aucune modification de la superficie des enseignes, seules les inscriptions seront modifiées;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d’urbanisme recommande d’autoriser cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l’unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme, autorise l’inspectrice à délivrer le permis demandé.

150-04-09

**2.26.5 Demande de permis pour la construction d’une salle de découpe
sur le lot 3 235 403**

ATTENDU QUE des plans sont déposés pour la construction d’une salle de découpe sur le lot 3 235 403, en zone CM-114;

ATTENDU QUE les plans sont conformes à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d’urbanisme recommande quelques modifications :

- que le retour du toit soit enlevé;
- qu’un arbre soit planté afin d’atténuer l’effet de longueur;
- que les volets soient enlevés et remplacés par des moulures plus larges (environ 4 à 5 pouces);
- que les colonnes en façade soient en bois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l’unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme, autorise l’inspectrice à délivrer le permis demandé en respectant les modifications suggérées.

151-04-09

**2.26.6 Demande pour modification au règlement de zonage N°30-91 afin
de permettre deux logements et plus dans la zone A-221**

ATTENDU QU’une demande est déposée pour la modification du règlement de zonage afin d’autoriser 2 logements et plus dans la zone A-221;

ATTENDU QUE cette zone s’étend de la route Proulx jusqu’à la croisée du chemin de fer direction est;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d’urbanisme considère qu’il n’est pas approprié d’autoriser cet usage à l’ensemble de la zone et suggère au propriétaire de déposer un projet pour analyse avant de se prononcer pour une modification du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a suffisamment d'usages autorisés dans cette zone;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, n'autorise pas une modification du règlement de zonage.

152-04-09

2.26.7 Demande de rénovation de l'école St-Charles de Grondines

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Portneuf dépose des plans pour la rénovation de l'école St-Charles de Grondines, immeuble cité;

ATTENDU QUE le président et d'autres membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de cette demande et recommandent l'approbation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil, suivant la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice à délivrer le permis demandé.

153-04-09

2.27.1 Biennale internationale du lin – Croisière bénéfice

c.c. 128

ATTENDU QUE la Biennale internationale du lin de Portneuf informe la municipalité que le samedi 16 mai prochain aura lieu une croisière bénéfice à bord du M/S Jacques-Cartier, et ce, au profit de la Biennale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement de 3 cartes au montant de 140 \$ incluant le cocktail dînatoire.

154-04-09

2.27.2 Biennale internationale du lin – Campagne de pavoisement

c.c. 128

ATTENDU QUE la Biennale internationale du lin de Portneuf et Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines mettent sur pied une campagne de pavoisement afin de promouvoir les expositions du 24 juin au 29 septembre 2009, et sollicitent pour cet événement :

- l'autorisation d'affichage temporaire avec oriflammes de 2 pieds par 5 pieds maximum;
- l'installation et la désinstallation par la municipalité de ces 18 oriflammes;
- l'utilisation des supports de métal;

QU'en échange, la municipalité dispose d'un positionnement sur une oriflamme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil acquiesce aux demandes énumérées dans le préambule de la présente résolution;

QUE les comités doivent s'assurer d'obtenir les autorisations des propriétaires des poteaux et assumer les frais de location de la nacelle si elle est nécessaire à l'exécution des ouvrages.

155-04-09 **2.27.3 Publicité dans le Courier de Portneuf – Festival de films de Portneuf sur l'environnement (FFPE)**

c.c. 128 Proposé par André Mayrand
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil ratifie une dépense de 140 \$ pour l'achat d'une publicité dans le Courier de Portneuf soulignant la 6^e édition du Festival de films de Portneuf sur l'Environnement (FFPE).

156-04-09 **2.28.1 Mérite municipal – Niveaux provincial et local**

c.c. 128 **ATTENDU QUE** la Semaine de la municipalité se déroule du 31 mai au 6 juin 2009 sous le thème « *La semaine de la municipalité : Moi, j'y participe!* »;

ATTENDU QUE, dans le cadre de la Semaine de la municipalité, une reconnaissance est décernée aux bénévoles dans les municipalités, par le biais du Mérite municipal;

ATTENDU QU'une invitation a été transmise aux organismes de la municipalité, par le biais du Service des loisirs, afin de désigner au sein de leur organisme une personne dont l'engagement social mérite une reconnaissance provinciale et locale;

ATTENDU QUE la municipalité désire souligner également l'engagement social de personnes sur le territoire de Deschambault-Grondines;

ATTENDU QUE les organismes ont proposé les personnes et organismes suivants :

Catégorie citoyen

Fondation St-Joseph de Deschambault	René Montambault
Biblio du Bord de l'eau	Aline Paquin
FADOQ Deschambault	Aline Chenard
Comité des loisirs Deschambault-Grondines	Julie LaPrairie
Fabrique St-Charles de Grondines	Roger Laverdière
Les Amis du moulin de Grondines	Pierrette Sauvageau

Catégorie organisme

Les Amis du moulin de Grondines	Comité Québec 2008 Grondines
---------------------------------	------------------------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Mayrand
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil recommande au niveau provincial la candidature de :

	<u>Catégorie</u>
➤ Pierrette Sauvageau	Citoyen
➤ Comité Québec 2008 Grondines	Organisme

QUE ce conseil désire reconnaître également au niveau local l'engagement de Mme Aline Paquin dans le secteur Deschambault, et M. Roger Laverdière dans le secteur Grondines;

QUE ce conseil autorise, pour les candidatures retenues, la fabrication de plaques par Atelier Phébus et l'achat de certificats table d'hôte pour 2 personnes/certificat, à la Maison Deschambault, boissons, pourboires et taxes exclues;

QUE les personnes nominées soient présentées par les organismes qui ont soumis leur candidature, lors de la fête des bénévoles, et qu'un certificat leur soit remis.

157-04-09

2.28.2 Semaine de la municipalité 2009 – Programmation

ATTENDU QUE le programme des activités de la Semaine de la municipalité 2009 doit être publié sur le site Web du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est d'accord avec le programme préliminaire suivant :

Dimanche 31 mai	Tournoi de golf de l'École de musique Denys Arcand
31 mai ou 5 juin	Partie amicale de deck hockey
À déterminer	Marche des voisins, secteur Grondines
1-2-3 juin	Tournoi de croquet, secteur Deschambault
4 juin	Tournoi de pétanque, secteur Deschambault
5 juin	Fête des bénévoles, secteur Deschambault
6 juin	Journée de la famille, secteur Grondines Atelier sur le compostage pour les jeunes

QU'une invitation à participer à ces activités doit être également publiée dans le Bulletin communautaire Le Phare.

158-04-09

2.28.3 Semaine de la municipalité 2009 – Membres du comité

Proposé par Denise Matte
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE Mme Céline Castonguay, M. Mario Vézina, assistés de MM. Gaston Arcand, André Mayrand et Gaétan Garneau composent le comité de la Semaine de la municipalité 2009.

159-04-09

2.28.4 Semaine de la municipalité 2009 – Budget

c.c. 128

ATTENDU QUE des activités sont organisées dans le cadre de la Semaine de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QU'un budget d'environ 3000 \$ est alloué à l'organisation de la Semaine de la municipalité et que ce conseil autorise le paiement pour la location ou l'achat du matériel nécessaire à l'organisation de cette semaine, notamment : musique, jeux gonflables, victuailles, publicité, certificats cadeaux et dépenses pour tournois.

160-04-09

2.28.5 Permis de boisson – Tournois et soirée des bénévoles

c.c. 128

ATTENDU QUE des tournois et la soirée des bénévoles ont lieu dans le cadre de la Semaine de la municipalité;

ATTENDU QU'à ces occasions, des permis de boisson sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise le Comité des loisirs Deschambault-Grondines à demander les permis de la Régie des alcools et des jeux à cet effet;

QUE les responsables de ces activités doivent s'assurer que les mineurs ne consomment pas de boisson et de ne pas vendre de boisson aux mineurs et se conformer aux lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur le tabac.

161-04-09

2.29.1 Transport – Camp de jour été 2009

c.c. 128

Proposé par André Mayrand
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une dépense d'environ 3500 \$ pour les frais de transport lorsque les jeunes de Deschambault-Grondines inscrits au camp de jour 2009 ont une sortie à l'extérieur;

QU'une portion des frais de sortie est payée par les jeunes lors de leur inscription aux sorties, la différence étant assumée par la municipalité.

162-04-09

2.29.2 Gilets – Camp de jour été 2009

c.c. 128

Proposé par André Mayrand
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise une dépense pour l'achat de 70 gilets pour le camp de jour au coût de 7,90 \$/unité taxes exclues, auprès de Distribution Sports Loisirs.

163-04-09

2.29.3 Achat de matériel divers – Camp de jour 2009

c.c. 128

Proposé par Christian Denis
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise la responsable des loisirs à procéder à l'achat et au remplacement de matériel pour le camp de jour, dans les limites des crédits alloués à cette fin au budget 2009.

164-04-09

2.29.4 Demande d'ouverture des centres des loisirs, à temps partiel, pour la saison estivale

c.c. 128

ATTENDU QU' afin de permettre aux usagers des infrastructures sportives de la municipalité, tels que tennis, baseball, etc., ainsi que l'accès aux installations sanitaires, il est demandé d'ouvrir les centres de loisirs à temps partiel pour la saison estivale;

ATTENDU QUE la responsable des loisirs propose les utilisations suivantes :

- Secteur Grondines : mardi et jeudi de 18 à 22 heures
- Secteur Deschambault : lundi et mercredi de 18 à 22 heures

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'ouverture des centres de loisirs aux jours et heures proposés par la responsable des loisirs;

QUE les responsables doivent tenir un registre sur l'utilisation des centres et le prêt des équipements durant cette période.

165-04-09

2.29.5 Photocopieur – Édifice J.-A.-Côté

c.c. 128

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 069-02-09 par laquelle il autorise une dépense d'environ 1000 \$ pour le l'achat d'un photocopieur;

ATTENDU QUE l'analyse faite par la responsable des loisirs l'amène à conclure que le photocopieur proposé initialement n'est pas suffisant pour répondre aux besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil amende sa résolution 069-02-09 et autorise l'achat d'un photocopieur neuf auprès de Burocom, au prix de 2790 \$ taxes exclues.

166-04-09

2.30 Tournoi de golf – Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf

c.c. 128

ATTENDU QUE le mardi 12 mai prochain aura lieu au Club de golf le Grand Portneuf le tournoi de golf du député de Portneuf M. Michel Matte au profit de la Fondation d'aide au sport amateur du Portneuf, et que le coût pour une participation au golf avec souper est de 135 \$, et de 45 \$ pour le souper seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Gaétan Garneau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise l'inscription des élus intéressés au tournoi de golf de la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf et par conséquent en autorise le paiement;

QUE ce conseil autorise la location de voiturettes selon le nombre de participants.

3.1 Vandalisme

Des actes de vandalisme sont rapportés :

- du papier recyclé a été répandu sur le Cap Lauzon
- un vol a été perpétré dans un commerce

Ces actes ont été signalés à la Sûreté du Québec.

3.2 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

M. Gaétan Garneau résume les discussions prises par la Régie lors de la dernière séance.

4. Affaires nouvelles

Aucun sujet.

5. Période de questions

Le conseil procède à la période de questions.

167-04-09

6. Levée de la séance

Proposé par Jacques Tessier
Appuyé par André Mayrand
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la présente séance est levée à 21 heures 25 minutes.

Claire St-Arnaud,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Gaston Arcand,
Maire